



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019/20

Nos lycéens d'aujourd'hui,
vos collaborateurs de demain



Saint Joseph
La Salle
LORIENT

Avec la taxe d'apprentissage, nous formons vos collaborateurs de demain !

Le lycée Saint Joseph-La Salle Lorient forme des centaines de jeunes tous les ans dans les métiers des secteurs industriels et tertiaires ; nos formations nécessitant des installations importantes et coûteuses.

Afin de participer à l'innovation et à la pédagogie de notre établissement d'enseignement professionnel et technologique, merci de nous soutenir en nous versant les 13% de votre taxe d'apprentissage*.

** Nouveau en 2020*

Exemple : Une entreprise qui doit 100 euros de taxe d'apprentissage, versera 87 euros à l'URSSAF et 13 euros directement à un établissement d'enseignement professionnel et/ou technologique comme Saint Joseph-La Salle Lorient.

Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

Vous pouvez nous verser **directement** 13% de votre taxe d'apprentissage par chèque ou par virement bancaire (notre IBAN : FR76 1600 6211 1124 9195 0581 023 BIC : AGRIFRPP860).

Tout versement fera l'objet d'un reçu libératoire.

Pour plus d'informations, contacter Yann Guyomard, responsable de gestion au 02 97 37 24 48 ou par mail : guyomard.yl@stjolorient.fr

Nous vous remercions de votre confiance.

Marc Suteau
Directeur

